



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
AUTORISATION DE STATIONNEMENT

N° : PA 2023- 086  
Date :

17 FEV. 2023

Mis en ligne le :

**Objet : Déchèterie verte**

**Dates : Du 27/02/23 au 05/03/23 - Parking A. Jany**  
**Du 06/03/23 au 12/03/23 - Parking Caucadis**  
**Du 13/03/23 au 19/03/23 - Parking S. de Beauvoir**  
**Du 27/03/23 au 02/04/23 - Les Vignettes**

N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;  
**Vu** l'article L113-2 du code de la voirie routière ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;  
**Vu** les décrets n° 2006-1657, relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et n° 2006-1658, du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit, et notamment l'article 9 ;  
**Considérant** la volonté de la ville d'installer des bennes pour les déchets verts compostables ou broyables, pendant 7 jours, sur différents secteurs de la commune ;  
**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

### A R R Ê T É

#### Article 1

Des points de collecte des déchets verts seront installés aux périodes et sur les lieux suivants (matérialisés par un point rouge sur les plans en annexe) :

Parking piscine Alex Jany	Du lundi 27 février au dimanche 5 mars 2023
Parking Lycée Caucadis	Du lundi 6 mars au dimanche 12 mars 2023
Parking Collège Simone de Beauvoir	Du lundi 13 mars au dimanche 19 mars 2023
Les Vignettes rue Endernon	Du lundi 27 mars au dimanche 2 avril 2023

#### Article 2

A cet effet, le stationnement sera interdit sur les lieux indiqués à l'article 1 et sur un périmètre de 15 mètres, à tous les véhicules, hormis aux bennes et véhicules réservés à la collecte des déchets verts :

- Du dimanche 26 février 2023 à 20h au lundi 6 mars à 12h : Parking Alex Jany,
- Du dimanche 5 mars à 20h au lundi 13 mars à 12h : Parking Caucadis,
- Du dimanche 12 mars à 20h au lundi 20 mars à 12h : Parking Collège Simone de Beauvoir,
- Du dimanche 26 mars à 20h au lundi 3 avril 2023 à 12h : Les Vignettes, Rue Endernon.

### **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation règlementaires ainsi que l'affichage du présent arrêté municipal seront mis en place par la direction Voirie, réseaux et circulation, au minimum 7 jours avant l'installation de la déchèterie verte.

### **Article 4**

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.  
Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant par les Autorités compétentes, dans les conditions prévues par le Code de la Route.

### **Article 5**

Les conducteurs de véhicules devront se conformer strictement à la signalisation en place. Ils seront déclarés entièrement responsables dans le cas où des accidents viendraient à se produire par la suite de l'inobservation du présent arrêté.

### **Article 6**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

### **Article 7**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 8**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

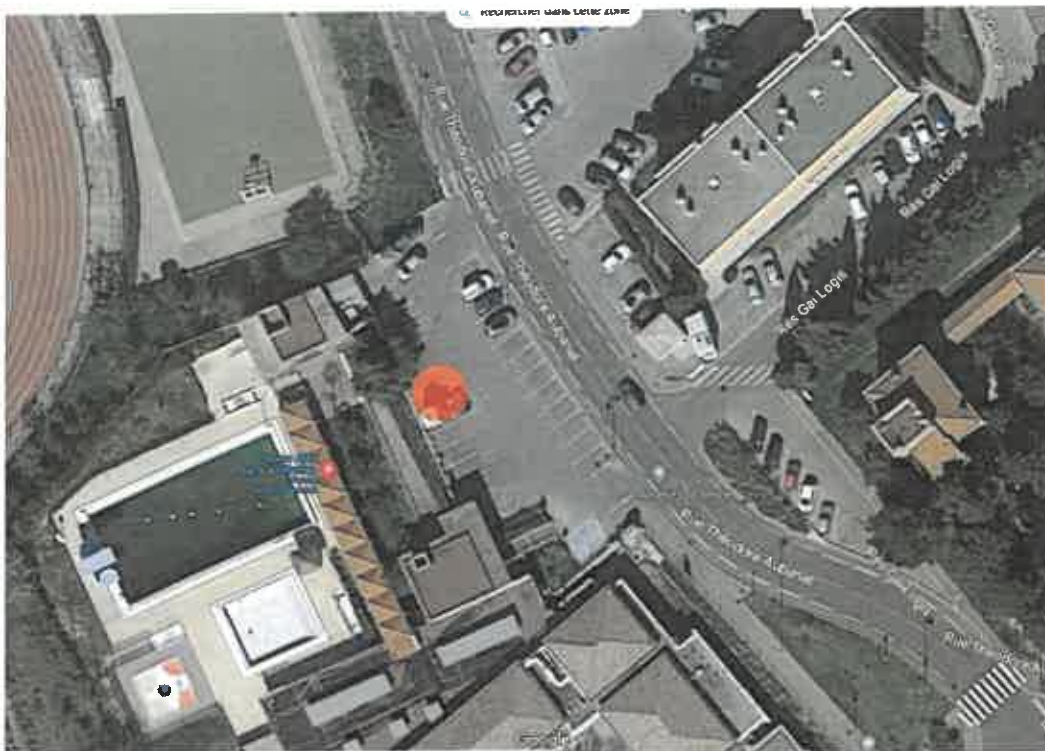
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Communication,
- Monsieur le Directeur de l'Exploitation et Entretien,
- Madame la Directrice de l'Environnement et Aménagement du Paysage,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère.



**Lalia ATTAF,**  
**Adjointe au maire,**  
Déléguée Gestion des Espaces publics,  
Voirie, Propreté

## ANNEXES - PLANS

Alex Jany



Caucadis



## Simone de Beauvoir



## Rue Endernon – Les Vignettes

